

vernement des âmes, ou l'*art des arts* (6). Aussi l'éducation, les études, les mœurs, en somme ce qui appartient à la discipline sacerdotale fut toujours considéré comme un tout en soi, non seulement distinct, mais encore séparé des règles ordinaires de la vie laïque. — Cette distinction et cette séparation doivent donc demeurer telles de notre temps, et toute tendance à mêler ou bien à confondre l'éducation et la vie ecclésiastique avec l'éducation et la vie laïques est destinée à être réprouvée, non seulement par la tradition des siècles chrétiens, mais par la doctrine apostolique elle-même et par les commandements de Jésus-Christ.

Certainement, dans la formation du clergé et dans le ministère sacerdotal, la raison veut que l'on tienne compte de la diversité des temps. Nous sommes donc bien loin de songer à repousser ces changements qui rendent l'œuvre du clergé toujours efficace dans la société au milieu de laquelle il vit ; et même, précisément pour cette raison, il nous a semblé convenable de promouvoir dans le clergé une culture plus solide et plus parfaite et d'ouvrir à son ministère un champ plus étendu. Mais toute autre innovation qui pourrait porter quelque préjudice au caractère essentiel du prêtre devrait être regardée comme entièrement blâmable. Par-dessus tout le prêtre est constitué maître, médecin et pasteur des âmes et dirige vers un but qui n'est pas

---

(6) " *Ars est artium regimen animarum.* " (S. Gregor. *M. Regul. Past.* Part I, c. I.)